Mission Mégots

Agir ensemble contre les mégots dans l'espace public

Communiqué de presse
Paris, Mars 2020

Lutte contre les mégots sur la voie publique :

les fabricants de cigarettes saluent le vote de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et se préparent au déploiement d'une filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les mégots.

Alors que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vient d'être adoptée par le Parlement, les principaux fabricants de cigarettes et de tabac à fumer français, rassemblés au sein du collectif « Mission Mégots », se préparent dans le cadre défini par l'Etat à assumer cette nouvelle responsabilité.

« C'est le début d'une démarche collective qui vise à réduire significativement la présence des mégots de cigarettes jetés sur la voie publique » précise Julien Anfruns, porte-parole du collectif « Mission Mégots ». La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire permet d'anticiper dès 2021 la création de la filière REP mégots en France, prévue pour 2023 dans la directive européenne sur les plastiques à usage unique (SUP). « *Cette filière REP s'appliquera aux produits du tabac équipé de filtres en plastique et permettra la mise en place de dispositifs pour améliorer le geste des fumeurs et la collecte des mégots, deux ans avant nos voisins européens »* ajoute Julien Anfruns.

Lutte contre les mégots jetés sur la voie publique, une priorité pour les fabricants

Sur les 71 milliards de cigarettes consommées chaque année en France[1] :

- 71% des cigarettes fumées en France sont correctement jetées et traitées avec les ordures ménagères,
- mais 29 %, soit 21 milliards, sont jetés au sol de manière inappropriée.

L'enjeu est donc de faire progresser la responsabilité de chacun (producteurs et fumeurs) pour que les cigarettes fumées sur la voie publique finissent dans des équipements adéquats, comme des cendriers ou poubelles publiques.

Travailler collectivement, s'engager concrètement, dans le cadre défini par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Grâce à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, élaborée et adoptée sous l'impulsion de Madame Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, qui avait informé dès 2018 les fabricants de cette perspective, la France se positionne en pionnière sur le sujet, anticipant ainsi de deux ans les mesures contenues dans la directive européenne sur les plastiques à usage unique, qui prévoit la mise en place d'une telle filière.

L'adoption de la loi ouvre une phase déterminante, celle de la nécessaire préparation de tous les acteurs pour une mise en œuvre de la filière au 1er janvier 2021 en France. En vue de cette échéance, les fabricants, en coordination avec toutes les parties prenantes (buralistes, collectivités, associations, etc.), et dans le cadre défini par les pouvoirs publics, ont commencé à se mobiliser à travers la « *Mission*

[1] Etude Optae - Bureau d'études et de conseil spécialisé en collecte et recyclage des déchets - Le gisement des mégots abandonnées sur l'espace public, avril 2019

Mégots », afin que puisse s'organiser activement les travaux préparatoires au déploiement de la future filière REP sur les mégots.

Les objectifs de la mission de préfiguration

Dans le cadre défini par les pouvoirs publics et en concertation avec les différentes parties prenantes, dont les collectivités, cette mission de préfiguration devra fixer des objectifs mobilisateurs et réalistes afin de lutter efficacement contre le jet de mégots sur la voie publique.

Après avoir conduit une première phase d'état des lieux et d'analyses multithématiques de la problématique, la *Mission Mégots* entend désormais avancer sur les réflexions relatives aux modalités d'actions et de financement de la filière, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du futur éco-organisme.

Les réflexions et propositions des prochains mois s'articuleront autour de deux leviers complémentaires visant à réduire durablement le nombre de mégots jetés sur la voie publique :

- le matériel mis à disposition des fumeurs d'une part (conjugué avec l'accompagnement des dispositifs de propreté des collectivités territoriales), ou comment faire en sorte que cendriers et poubelles soient au plus proches des lieux publics de consommation, pour permettre aux fumeurs de pouvoir effectuer le bon geste ;
- le geste d'autre part, ou comment par l'information et la sensibilisation faire progresser la connaissance et donc la pratique du bon geste chez le fumeur.

« Engagés collectivement, nous travaillons méthodiquement depuis plus d'un an déjà, en lien avec les services du ministère, au déploiement d'une filière REP efficiente. Il doit y avoir un avant et un après REP Mégots, afin que chacun puisse mesurer les résultats », conclut Cyril Lalo, autre porte-parole du collectif « Mission Mégots ».

Le collectif est composé de :

L'Association des Fournisseurs de Tabac à Fumer (AFTF)

L'AFTF est l'organisation professionnelle représentative des fabricants de tabac (cigarettes, tabacs à rouler, à tuber, à pipe, à narguilé, à priser, à mâcher). Elle représente plus de deux tiers des acteurs de la filière et 40 % du marché du tabac en France.

British American Tobacco

British American Tobacco (BAT), entreprise fondée en 1902, est la seconde plus grande entreprise internationale de tabac manufacturé en parts de marché. Ses marques sont vendues dans plus de 200 pays. Sa filiale française, British American Tobacco France emploie près de 250 collaborateurs à travers le pays. Son activité comprend le soutien commercial, la vente et la distribution des produits du tabac du Groupe BAT sur le territoire national ainsi que ses gammes innovantes de produits de vapotage.

Japan Tobacco International

Japan Tobacco International (JTI) fait partie du groupe Japan Tobacco Group Inc (JT), société internationale de tabac qui commercialise ses produits dans plus de 130 pays. Son portefeuille de marques de cigarettes inclut Winston, Camel, Benson& Hedges, Mevius et LD. Par le biais de Logic, marque internationalement reconnue, JTI joue également un rôle important sur le marché de la cigarette électronique et est aussi présente sur le marché du tabac chauffé depuis 2011 avec Ploom. Basée à Genève (Suisse), la société emploie près de 40 000 personnes dans le monde et a été récompensée par

Global Top employeur pendant quatre années consécutives. Pour plus d'informations, visitez www.jti.com.

Philip Morris International

Philip Morris International (PMI) se transforme pour créer un avenir sans fumée et remplacer les cigarettes par des produits « sans fumée » au profit des adultes qui continuent ou continueront de fumer. PMI est une entreprise internationale leader spécialisée dans les produits du tabac. Elle se structure autour de la fabrication et de la vente de cigarettes, de produits sans fumée et d'appareils électroniques et accessoires connexes, ainsi que d'autres produits contenant de la nicotine, et opère dans le monde hors États-Unis. Pour en savoir plus, consultez les sites Internet de PMI www.pmi.com et www.pmiscience.com

Seita Imperial Brands

Filiale du Groupe Imperial Brands, Seita est un acteur majeur du marché français, grâce à une gamme complète de produits – cigarettes, cigares, tabac, papier à rouler et vape. Seita emploie plus de 400 personnes en France pour la commercialisation, la vente et la distribution de ses produits. Son portefeuille de marques tabac inclut notamment Gauloises, News, JPS et Davidoff. Depuis 2018, Seita commercialise également la cigarette électronique myblu, offrant une alternative moins nocive aux fumeurs adultes. Pour plus d'informations, visitez https://www.seita.fr/

Contacts presse - Vae Solis Communications :
Florian RIDARD - florian.ridard@vae-solis.com - 07.69.59.14.95
Véronique GUE - veronique.gue@vae-solis.com - 06.09.06.29.84